



Commune de Charmoy

Bulletin Municipal

Juillet
2016



Sommaire

Page 1 :
Mot du Maire

Page 2 :
Budget 2016

Pages 3 et 4 :
Informations
communales

Page 5 :
Les luttes contre les
incivilités

Page 6 :
Informations école
L'agenda associatif

Page 7 :
Le coin du jardinier
L'état civil

Pages 8 :
Informations pratiques

Le format de cette
publication étant
limité, rendez-vous
sur
charmoy89.fr

Le mot du Maire

Premier semestre bien mouvementé ! Conséquence des attentats de novembre 2015 et actuellement des mouvements liés à la loi de réforme du code du travail dite : Loi El komri.

Afin de sécuriser les lieux recevant du public, des aménagements ont été demandés par les Préfets (plan vigie pirate renforcé) :

- Pose de barrières interdisant le stationnement des véhicules à proximité des bâtiments publics

- Mise en place de film sur les fenêtres de l'école, occultant la vue de l'extérieur.

Prochainement, nous installerons la vigilance citoyenne (voir explication page 3). Surtout soyez vigilants car de nombreux vols ont lieu actuellement sur la commune, de jour comme de nuit. Lorsque vous partez en vacances n'hésitez pas à en informer la mairie ou la gendarmerie.

Mouvementé également par le départ à la retraite des deux secrétaires. Le grand changement est surtout pour nous, les élus, car depuis ces longues années de collaboration, nous formions une équipe efficace et réactive. La succession semble cependant bien assurée.

Aussi, quelques mots sur le changement de collecte des déchets ménagers :

- A partir de début septembre, la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennaise va mettre en place le ramassage des déchets recyclables en porte à porte. Des sacs jaunes seront mis à disposition des foyers pour mettre toutes les matières recyclables. La collecte des ordures ménagères sera également modifiée. Des réunions publiques seront organisées et des documentations distribuées afin de vous informer au mieux de ces changements.

- L'objectif à terme est de diminuer la part de déchets enfouis et par voie de conséquence diminuer le montant de la facture.

Inondation : Compte tenu des fortes pluies du début juin, un dossier de demande de catastrophe naturelle a été déposé à la préfecture de l'Yonne. Un bulletin municipal exceptionnel sera diffusé à ce sujet.

Malgré les aléas climatiques et la réussite de la mise en place du nouveau plan de ramassage des déchets dans notre commune, je souhaite, à celles et ceux qui partent, de belles vacances d'été.



Ne pas oublier le rendez-vous annuel de rentrée :
VIDE GRENIER de CHARMAY
Dimanche 18 septembre 2016



INFORMATIONS COMMUNALES - LE BUDGET 2016



Nous sommes toujours dans un contexte de baisse des fonds versés par l'Etat aux collectivités locales.

Malgré cet état de fait, la municipalité a décidé de ne pas baisser le montant des subventions allouées aux différentes associations locales. Elles s'élèvent à **14 210 euros**.

Les taux d'imposition fixés par la municipalité restent inchangés. Nous avons souhaité ne pas alourdir la charge des contribuables charmoisiens.

Le budget 2016 s'équilibre ainsi :

Compte administratif 2015	Fonctionnement	Investissement.
Recettes	822 228.05 €	320 471.50 €
Dépenses	650 094.17 €	408 652.95 €
Résultats	+ 172 133.88 €	- 88 181.45€

Le compte administratif correspond au budget réalisé par la municipalité en 2015. Cet exercice se clôt avec un excédent de 8 3952.43 euros. Ce n'est pas énorme mais cela démontre une gestion sérieuse et économique.

Budget primitif de 2016.	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	823 367 €	823 367 €
Investissement	312 603 €	312 603 €

Notre budget est en légère baisse par rapport aux précédents.

Nous avons souhaité cette année, vous présenter un bilan financier symplifié pour vous permettre d'avoir une meilleure visibilité sur les finances de la commune. Nous nous tenons naturellement à votre disposition pour toute information complémentaire relative à ce budget.

Thierry Chef

INFORMATIONS COMMUNALES

Mise en place de la « Participation Citoyenne » à Charmoy.



Expérimentée dans plus de 30 départements en France, strictement encadrée par la gendarmerie, la participation citoyenne consiste à associer les acteurs locaux de sécurité à la population concernée par la sécurité de son environnement. Une démarche encadrée et responsable qui vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en oeuvre.

Avantages de ce dispositif :

- Accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation,
- Une meilleure efficacité de la prévention de proximité par la dissuasion,
- Rassurer la population et retrouver une certaine confiance ou tranquillité

au coeur des foyers,

- Renforcer le contact, la cohérence et les échanges au sein d'un lieu de vie,
- Résolument citoyenne, cette mesure génère des solidarités de voisinage.

L'aboutissement de la participation citoyenne :

- Transmettre plus rapidement les informations pertinentes aux forces de sécurité publique par le biais du référent citoyen,
- Intervention réactive et ciblée des forces de l'ordre en fonction des renseignements fournis,
- Dans le temps établir un lien régulier entre les participants citoyens, les élus et les représentants de la force publique,
- faire des bilans de façon régulière pour améliorer le dispositif.

Rôle de chacun :

- Le maire : Pivot en matière de prévention de la délinquance dans la commune, le maire est chargé de la mise en oeuvre, de l'animation et du suivi du dispositif.

- Les référents citoyens : Sensibilisés aux phénomènes de la délinquance au cours des réunions publiques, ils sont le lien privilégié entre les habitants de la commune et la Gendarmerie. Pour cela ils collectent les informations et les transmettent au maire et aux forces de police.

- Les résidents : Ils doivent adopter des actes élémentaires de préventions : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signaler au maire et/ou aux référents citoyens des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects, de la présence de rodeurs, etc...

Pour plus d'information : <http://referentsurete.com/>

Jean-Louis Reynaert.

Création d'une bibliothèque.

Une bibliothèque doit commencer en septembre 2016 à l'école de Charmoy (la procédure de gestion vous sera donnée au démarrage de celle-ci), elle sera encadrée par les animatrices (ACLM) des NAP.



Si vous avez des livres pour enfants de la maternelle au CM2 que vous n'utilisez plus, dans un état correct, vous pouvez les déposer auprès des animatrices avant les activités périscolaires.

Merci pour votre aide.

Jean-Guy Leroy.

INFORMATIONS COMMUNALES



Départs en retraite de nos secrétaires de mairie

Un grand changement a eu lieu au sein de notre mairie en ce mois de mars 2016.

Après 35 et 25 années de bons et loyaux services, Martine et Isabelle s'en sont allées. Martine Romojaro et Isabelle Vincent étaient deux figures incontournables de notre mairie. Leur disponibilité le disputait à leurs compétences.

Rouages essentiels de la mairie, elles répondaient aux questions de chacune ou chacun. Quelle aide pour les nouveaux élus ! Et leur dévouement était multiplié par dix dès qu'un animal se trouvait concerné ! Pas de cesse qu'une solution ne soit trouvée !

Isabelle, Martine profitez bien de votre nouveau départ. Vous allez pouvoir vous consacrer à vos passions.

Juste un dernier mot : **MERCI.**

Thierry Chef.

Deux nouvelles secrétaires de mairie.

En remplacement de Martine ROMOJARO et Isabelle VINCENT, une nouvelle équipe de secrétaires est arrivée à Charmoy. Il s'agit de mesdames Sabrina JOSSIER et Adeline BEAU.

Madame JOSSIER, née à Auxerre en 1985, a grandi dans le Migennois. Elle a fait ses premières armes dans la fonction publique à Migennes, puis durant ces 10 dernières année à Laroche Saint Cydroine comme secrétaire de mairie. Souhaitant évoluer professionnellement elle a intégré l'équipe communale de Charmoy au départ d'Isabelle VINCENT prenant en charge le suivi de la comptabilité.

Madame BEAU, née à Migennes en 1982 et mère de 2 enfants, est une pure charmoyenne puisqu'elle a passé toute son enfance et adolescence dans notre village. Après avoir travaillé sur Paris dans l'immobilier, elle rejoint notre mairie en tant que secrétaire en lieu et place de Martine ROMOJARO.

Nous souhaitons à nos deux nouvelles secrétaires la bienvenue dans notre commune et une bonne adaptation à leur nouvel univers professionnel.

Jean-Louis Reynaert.

Des nouveautés à l'école.



L'école n'est plus un sanctuaire ! En effet, en ce début d'année 2016, une réunion d'élus était organisée par le Préfet de l'Yonne et les autorités académiques. Elle avait pour but de nous informer des craintes des pouvoirs publics quant à la sécurité de nos établissements scolaires à la suite des attentats du 13 novembre 2015.

Il nous était alors annoncé que nous devions prendre des mesures pour sécuriser nos établissements scolaires nonobstant toutes les difficultés financières et les cas particuliers à chaque commune.

Le 3 février, une visite des écoles était organisée avec les gendarmes afin de vérifier la conformité de nos locaux scolaires et les améliorations à y apporter pour accroître la sécurité des enfants et des adultes face à un hypothétique attentat. Les constatations des gendarmes étaient que la situation actuelle est globalement positive et que seuls des aménagements sont à opérer.

Ceux-ci ont donc été effectués : changements de barillets des portes, pose d'un film sur les fenêtres qui rend celles-ci opaques de l'extérieur et mise en place d'une alarme spécifique. Son rôle est de prévenir en cas d'attaque terroriste.

Elle retentira régulièrement, désormais, lors des exercices de prévention des tentatives d'attentats.

Tous ces efforts, humains et financiers, ne seront toutefois d'aucune utilité sans la discipline des parents. **Ceux-ci doivent respecter les horaires et les entrées prévues à l'école.**

Merci d'avance à tous.

Thierry Chef.

LUTTES CONTRE LES INCIVILITES

Les déjections canines.



Bien sûr nous sommes à la campagne, mais rien n'est plus désagréable que les déjections canines.

Difficile de supporter lorsqu'il faut les éviter lorsqu'on se promène sur les trottoirs. Beaucoup d'habitants de la commune possèdent un chien, mais combien sont respectueux du voisinage, le lotissement est particulièrement concerné par ces indélicatesses.

Je suis propriétaire de trois chiens, et j'ai eu l'avantage de participer à des cours dans une école pour chiens. Dans ce type d'institution, on vous apprend à respecter vos voisins pour les désagréments que peuvent causer votre animal (abolements, déjections, agressions etc...).

Cela serait si simple, que la personne promenant son chien, possède dans sa poche des petits sacs et récupère les excréments de son animal favori, ou à l'aide d'une petite pelle pousse ces déjections dans les caniveaux (la balayeuse passant régulièrement pour nettoyer les routes)



Bon courage, amicalement canin

Bernard GOSSELIN.

Lutte contre le bruit



Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- les dimanches et les jours fériés de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00.

(Article n° 12 de l'arrêté préfectoral n° DDASS/SE/2006/478).

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive, y compris par l'usage de tout dispositif de dissuasion : les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence. (Article n° 14 de l'arrêté préfectoral n° DDASS/SE/2006/478).



Propreté des points de collecte de tri selectif.



Nous ne pouvons que constater le manque de civisme de certains. Régulièrement, les points de collecte de tri sélectif font l'objet de dépôts sauvages au pied des containers. Souvent, il suffirait de mettre chaque chose dans le container correspondant. Pour ce qui ne relève pas de cette structure, il est impératif de se rendre à la déchetterie d'EPINEAU, après avoir retiré la carte au secrétariat de la mairie.

Entretien des haies et des trottoirs.

Il est rappelé que les haies ne doivent pas déborder de la propriété sur l'emprise de la voie publique.

Quant aux trottoirs, l'entretien incombe aux propriétaires riverains.



Pierre Boivin.

LES ECOLES

Kermesse des écoles

La kermesse des écoles a eu lieu le Vendredi 24 Juin 2016 sur le thème « Des petites bêtes du jardin ». Le spectacle des enfants mis en scène par l'équipe pédagogique et le centre de loisirs a été très applaudi par les spectateurs venus en nombre.

Ce dernier s'est clôturé par une surprise réservée à Madame

Bernadette BERNARD, enseignante en maternelle, qui s'est vue offrir une fleur par chaque enfant de l'école pour son départ en retraite à la fin de l'année scolaire.

Le cri d'alarme de l'association « L'Ecole en fête » organisatrice de la manifestation conjointement avec les enseignantes, a été entendu puisque cette année de nombreux bénévoles sont venus apporter leur aide tant sur la partie logistique (montage, démontage, nettoyage) que sur la partie animation (tenue des stands). Un grand merci aux bénévoles (membres de l'association, enseignantes, ATSEM, AVS, Centre de loisirs, parents, grands-parents, anciens parents...) que nous attendons aussi nombreux pour 2017.

La nouvelle formule pour la tombola a été couronnée de succès : plus de 250 grilles de vendues ! Les deux meilleurs vendeurs ont été récompensés : Lucas Guelen, arrive premier avec 17 grilles de vendues et Marine Favrot, qui le suivait de près avec 15 grilles.

Nous rappelons que les bénéfices des différentes manifestations organisées tout au long de l'année (Bourse aux vêtements, Vente des chocolats de Pâques, Kermesse, Bourse aux jouets) sont reversés à la coopérative scolaire des écoles primaire et maternelle. L'argent de la coopérative sert, entre autres, à financer les sorties de fin d'année comme la classe de neige qui a eu lieu en Janvier 2016.

Rendez-vous le Dimanche 13 Novembre pour notre traditionnelle Bourse aux jouets !



Pour l'association « L'Ecole en fête », sa présidente, Sonia VERHEE

LES ASSOCIATIONS

L'agenda de Charmoy – Loisirs

1 octobre 2016 : Soirée dansante avec repas (Paëlla)

31 octobre 2016 : Halloween

2 et 3 décembre 2016 : Téléthon

29 janvier 2017 : Les Bodius (spectacle à Dijon)

Et retrouver toutes nos informations sur le site :

<http://charmoy.loisirs.free.fr/>

L'agenda du CSP Tennis :

Reprises des cours, adultes le 19 septembre 2016, enfants le 21 septembre 2016,

N'ayant pas l'agenda des autres sections du CSP, nous ne sommes pas en mesure de les diffuser.

Info activité sportive estivale :

Comme tous les ans l'**Yonne Tour Sport** sera de passage à Charmoy, place de la résistance.

Rendez-vous le vendredi 15 juillet 2016.



Jean-Louis Reynaert

LE COIN DU JARDINIER



Début juillet

Tailler les arbustes à fleurs qui sont défleuris.

Tailler les rosiers non remontants défleuris en éliminant les vieux rameaux, ainsi que ceux qui sont en surnombre au centre de la touffe.

Supprimez les roses fanées des rosiers qui sont encore en fleurs. Tailler les tiges de la glycine sur la moitié, voire les deux tiers de la longueur.

Tailler légèrement vos cerisiers après leur production. ils produiront alors moins de gomme.

Tailler les gourmands des tomates et les tiges stériles ou trop longues des courges et des potirons.

Marcottez-les au niveau des nœuds pour obtenir des plantes plus vigoureuses. Supprimez les pousses des mûriers et des framboisiers qui ont fructifié. Commencez la récolte de l'ail, de l'oignon et de l'échalote.

Déterrez les bulbes et laisser-les ressuyer sur le sol. Si celui-ci est trop humide, étalez plutôt vos récoltes sur des cagettes.

Récoltez aussi les pommes de terre précoces au fur et à mesure de vos besoins, car elles se conservent mal.

Ne pas oublier : par souci d'économie, mais aussi pour préserver des espèces, vous allez commencer à recueillir tout au long de l'été les graines.

Pluie du matin, en juillet, est bonne au vin.

Jean-Guy Leroy.

L'ETAT CIVIL



Naissances :

- 29 janvier 2016 - BARADUC Marlon
- 14 mai 2016 - DESCHAMPS Maël
- 26 mai 2016 - AKRACH Ayoub



Mariage :

- 11 juin 2016 - Mlle GIBERT Laura et Mr ROUSSEAU



Décès:

- 07 avril 2016 - Mr MARMAGNE Jean-Claude décédé à Joigny
- 19 avril 2016 - Mr GERVAIS Raymond décédé à La Roche-Sur-Yon
- 06 mai 2016 - Mr HERMET Michel décédé à Charmoy

Gaëlle Casteran

INFORMATIONS PRATIQUES

Cabinet médical: 127 rue Paul Bert 03 86 91 32 65

Infirmières à domicile : 09.50.28.74.42

SAMU : 15 / Police secours 17/ Pompiers 18

Appel d'urgence européen 112

Secours pour les sans abris 115

Disparition d'un enfant 116 000

Enfance maltraitée 119



Mairie

5, rue Lucien Ducrot-89400 Charmoy

Tél : 03 86 91 24 13 fax : 03 86 91 25 28

Adresse e-mail : mairie-de-charmoy89@wanadoo.fr

Heures d'ouverture au public

Lundi	10h00/12h00 et 14h00/18h00
Mardi et mercredi	14h00 /17h00
Jeudi	10h00/12h00 et 14h00/17h00
Vendredi	14h00/18h00

Horaires la déchetterie d'Epineau les Voves

Mardi	14h00/18h00
Mercredi	9h15/ 12h & 14h/18h
Jeudi	9h15/ 12h
Vendredi	9h15/ 12h & 14h/18h
Samedi	9h15/ 12h & 14h/18h

Horaires la déchetterie de Bonnard

Lundi	14h00 /17h00
Jeudi	14h00 /17h00
Vendredi	9h/12h & 14h00/17h00

Rédacteur en chef: M. le Maire

Rédaction et mise en page: la commission de
communication

Imprimé par Filigrane. Nitry 89

Version06/01/2016

Ne pas jeter sur la voie publique



Sachez que nous sommes à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter. Pour cela, si vous avez des remarques et/ou des suggestions à formuler vous pouvez nous en faire part en nous contactant à l'adresse suivante: mairie-de-charmoy89@wanadoo.fr